

Image not found or type unknown



## Ecoulement de la voirie ,desgats des eaux ?

Par **laurent**, le **04/07/2008** à **11:18**

bonjour,rnNotre habitation en contre bas d'une route departemental avec une pente de notre coté deverssant les eaux pluvialle sur notre terrain, l'entree d'un lotissement non goudronner sur la parcelle superieur de la voirie nous ravie toute l'eau vers notre porte de garage.En 2006 déjà nous avons changer notre porte de garage casser par la pousser de l'eau. j'ai déjà effectuer des traveaux à ma charge,mes voilà sa ne suffit pas mr le maire après plusieurs entre vus un dialogue de sour,de la la dde me repond ces le conseil general qui s'en occupe et après un coup de telephone on me repond d'aller voir monsieur le maire.rnque faire svp,merci!